

**Séance ordinaire du 14 mai 2024**  
**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal**  
**de la commune de PORTE-DE-SAVOIE**

**Délibération n°14052024D09**

**Objet : cimetière – Hommage à MM. Henri et Emile Viboud -entretien de leurs sépultures**

Date de la convocation et de l’affichage : 7 mai 2024  
 Nombre de conseillers en exercice : 29  
 Nombre de conseillers présents : 24  
 Nombre de pouvoirs : 5  
 Nombre de conseillers n’ayant pas pris part au vote : 0  
 Nombre de votants : 29  
 Pour : 29  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

Le 14 mai 2024, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN	X			
Caroline LEVANNIER	X			
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET	X			
Serge GUILLEMAT		X		Christine CARREL
Evelyne FOURNIER		X		Patrick CHAPUIS
Patrick CHAPUIS	X			
Aly DIARRA			X	
Daniel GALLET	X			
Gilbert LOYET	X			
Annie BERARD	X			
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD	X			
Christine CARREL	X			
Roger BILLARD	X			
Régine DUCRET		X		Chantal GIRAUD
André VIBOUD	X			
Lionel CORDEL			X	
Fabien CHAMPONNOIS	X			
Séverine DEBERNARDI		X		Jean-Jacques BAZIN

Accusé de réception en préfecture  
 073-200083681-20240514-14052024D09-DE  
 Date de réception préfecture : 17/05/2024

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Sarah HENICKE	X			
Mylène AVILA	X			
Jean-Luc PLAGNOL	X			
Daniel LABORET	X			
Francine BORDON	X			
Ghislain GARLATTI	X			
Elodie DA SILVA	X			
Yves GOAËR		X		Ghislain GARLATTI

Secrétaire de séance : Sarah HENICKE

-----  
**Rapporteur** : Franck VILLAND, Maire

**Exposé des motifs :**

Il est rappelé aux membres du conseil que la commune de Porte-de-Savoie est légataire universel de MM. Henri et Emile VIBOUD.

A ce titre, il est proposé au Conseil de prendre une délibération de principe afin d'engager la collectivité à honorer la mémoire des frères VIBOUD, notamment en s'acquittant perpétuellement de l'entretien et du fleurissement de leurs sépultures, situées dans le cimetière de Francin.

Vu les articles L2223-1 à L2223-18-4 du code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement des cimetières de Porte-de-Savoie,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de prendre à sa charge perpétuellement l'entretien et le fleurissement des sépultures de MM. Henri et Emile VIBOUD dont la commune est légataire universel.

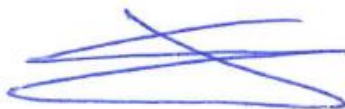
---

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 14 mai 2024

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le

Le Maire,  
Franck VILLAND



La secrétaire de séance,  
Sarah HENICKE



Délibération du conseil municipal du 14 mai 2024 n°14052024D09

Accusé de réception en préfecture  
073-200083681-20240514-14052024D09-DE  
Date de réception préfecture : 17/05/2024

Délibération du conseil municipal du 14 mai 2024 n°14052024D09

